



Contrat Assurance Vie Introuvables

Par **Lucien04**, le **07/10/2015** à **15:47**

Bonjour,

Les 31/12/1962 et 01/04/1965 j'ai souscrit 2 assurances Vie auprès de "LA NATIONALE"
Après de longues recherches j'ai trouvé que c'était devenu "GROUPAMA GAN VIE"
Après leur avoir écrit le 01/09/2015 je viens de recevoir ce jour 07/10 leur réponse que je vous cite:

"Malgré les recherches entreprises ,je regrette de vous informer que notre compagnie n'a plus aucune trace de ces contrats,ce qui signifie qu'ils ont pris fin.En conséquence toute réclamation y afférent est prescrite en application des dispositions de l'article L114.1 du code des assurances".

Heureusement que les sommes versées ne sont pas très élevées.

N'y a t'il donc plus aucune action possible?

Je vous remercie.